

Plateau de Chenôte

"Patrimoine naturel aux portes de la ville"

Ces circuits sportifs sont proposés afin de rendre accessible aux pratiquants de diverses activités sportives et notamment aux vététistes, l'espace du "Plateau de Chenôte" tout en respectant le milieu naturel de cette zone privilégiée.

La protection de cet espace est l'affaire de tous :

- Ne pas jeter de papiers et autres déchets,
- Ne pas arracher les plantes, ni cueillir les fleurs,
- Ne pas perturber les animaux,
- Ne pas faire de feu.

Code du vététiste

- Rester sur les chemins balisés VTT,
- Etre prudent et courtois lors du déplacement ou du croisement de randonneurs pédestres,
- Rester maître de sa vitesse,
- Respecter la nature, ne pas jeter de détritrus,
- Porter un casque et des gants pour sa sécurité,
- Respecter le code de la route aux abords des parties goudronnées,
- Etre discret.

Balilage VTT

Balise orange

N° en couleur :

Bleu = facile

Rouge = difficile

Noir = très difficile



Balilage circuit Bombi



Réf cartographie :

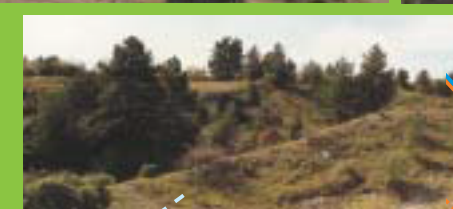
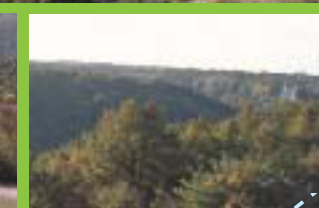
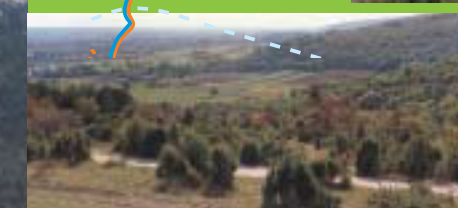
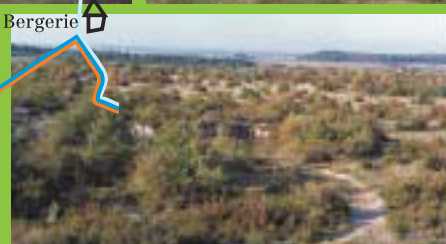
IGN série bleu - 1/25000 - 3123 O Dijon

Contacts et renseignements :

Maison des Sports
15, rue de Marsannay
21300 Chenôte
Tél : 03 80 51 55 50

Ne pas hésiter à signaler toutes dégradations du balilage, des chemins, sentiers encombrés ou autres

circuitsVTT et chemins balisés sur le Plateau de Chenôte





Circuits VTT

Circuit VTT n°1 ———
 9 km
 variante ———
 facile dans la Combe du Pré,
 8,650 km

Circuit VTT n°2 ———
 6,6 km
 Départ parking du cimetière (P1)

Autres circuits balisés

Sentier pédestre Bombi,
 9,3 km ———
 Départ parking
 Clos du Roy (P2)

Parcours de santé,
 sablé avec agrès
 3 boucles : ———
 1850 m - 3350 m - 5500 m
 Départ parking
 de la Maison du Plateau (P3)

